

République Française Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/03/2024 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N° **15-2024**
Séance du 28 Mars 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 8 Absents : 1

Représentés : Pour :
0 0

Contre : Abstention :
0 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le vingt Huit Mars à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Adoption des budgets primitifs 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121
Etant donné que les budgets primitifs ont été présentés il convient au Conseil de se
prononcer.

CCAS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 500,00 €	7 500,00 €

MUSEE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	204 986,03 €	204 986,03 €
INVESTISSEMENT	263 082,65 €	263 082,65 €
TOTAL	468 068,68 €	468 068,68 €

PARKING	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	648 947,52 €	648 947,52 €
INVESTISSEMENT	97 740,84 €	97 740,84 €
TOTAL	746 688,36 €	746 688,36 €

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 075 972,39 €	1 075 972,39 €
INVESTISSEMENT	717 121,25 €	717 121,25 €
TOTAL	1 793 093,64 €	1 793 093,64 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2024 tels que présentés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le/ la secrétaire de séance,